

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – PPCMOI 2025-02

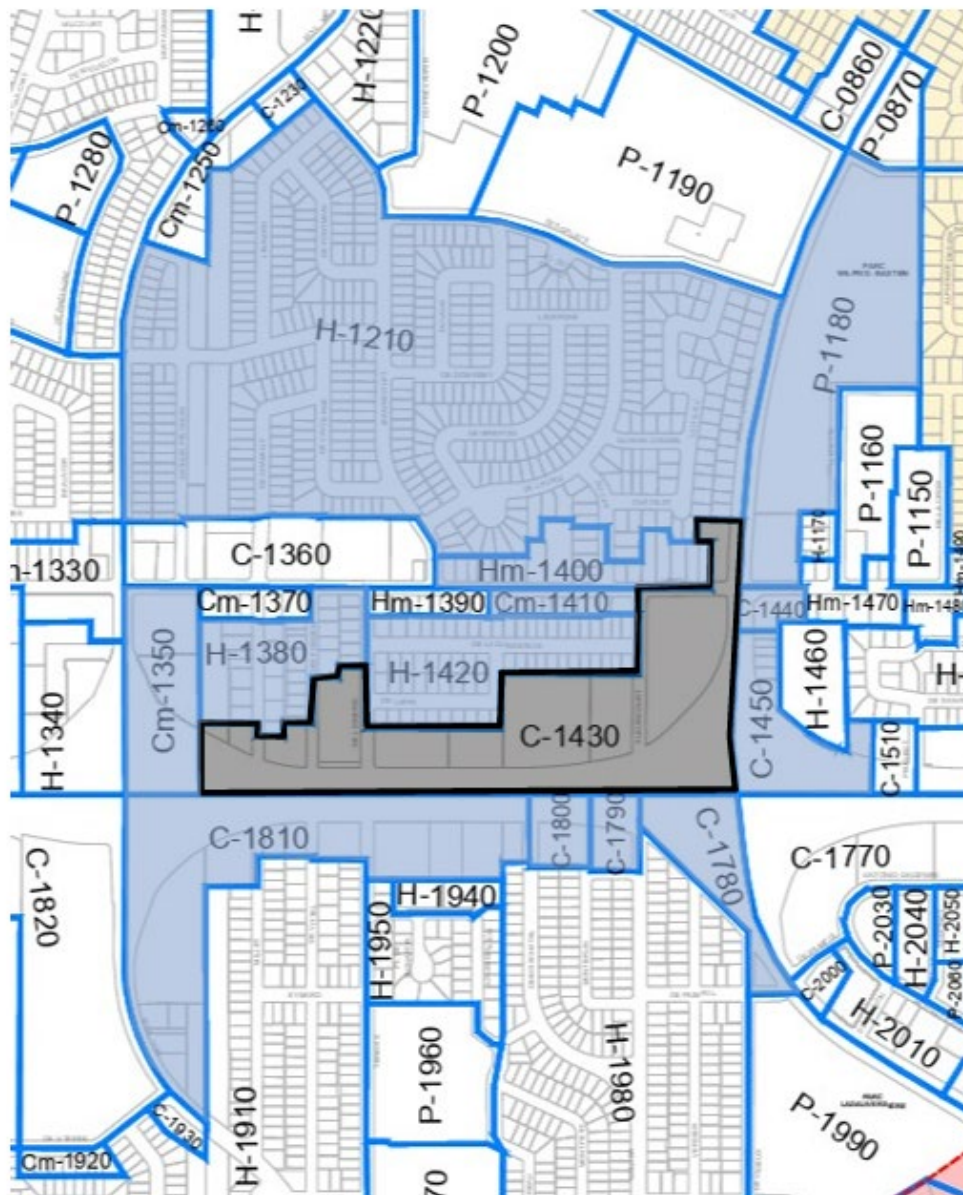
AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2025-02 visant à autoriser l'usage « école aux adultes » dans le bâtiment situé au 5055, boulevard Métropolitain Est, sur le lot numéro 1 122 315 du cadastre du Québec, dans la zone C-1430.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution **le mercredi 14 janvier 2026, à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise la zone C-1430 et contient une disposition susceptible d'approbation référendaire qui vise à permettre l'usage « école aux adultes » qui n'est pas autorisé dans la zone C-1430. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-joint, illustre la zone visée et ses zones contiguës.



Ce premier projet de résolution et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/saint-leonard.

Fait à Montréal, le 6 janvier 2026.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate